Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260326-20260453-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-04-53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21 Mars 2026
Date d'affichage : 21 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19
Pouvoir : 0
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-six mars,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (19) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.
Était excusé :0
Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRE (SUPV)

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) est un établissement public de coopération locale composé par 2 intercommunalités : Vitré Communauté & Roche aux Fées Communauté et leurs 62 communes.
Le SUPV accompagne, depuis plus de 25 ans, les élus et leurs services en apportant conseil, assistance, expertise et ingénierie pour concrétiser leurs projets : réalisation d'études pré-opérationnelles de densification, suivi des évolutions de PLU, recrutement de bureaux d'études et d'équipes de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'espaces publics, la construction ou la réhabilitation de bâtiments...
Le SUPV est administré par une assemblée délibérante : le Comité syndical. Il est composé de 124 délégués élus représentant toutes les communes du territoire avec pour chacune 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le rôle du délégué :
Partage les orientations du SCoT ;
• Participe aux débats et aux votes des décisions sur les projets structurants ;
• Représente les intérêts de la commune et de l'intercommunalité ;
• Relaye les informations et opportunités vers l'échelon intercommunal et local (actualité de l'urbanisme, etc.) ;
• Participe aux réunions, à des commissions de travail thématiques : visites d'opérations, échanges et mutualisation de bonnes pratiques, etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
DESIGNE M. BEAUGENDRE Gérard comme délégué titulaire et Mme PAQUET Michèle comme délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL